Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal. Interpellation de L. BELAFQUIH, Conseillère communale, relative à l'élagage des arbres dans le quartier "La Roue".

- L. BELAFQUIH donne lecture du texte suivant :
- L. BELAFQUIH geeft lezing van de volgende tekst:
- « J'ai été interpellée par des riverains du quartier La Roue sur l'état des arbres. En effet, depuis quelques années, les arbres n'ont été ni élaqués ni entretenus. L'effet de cette négligence est bien visible cette année particulièrement. Avec l'automne, le volume des feuilles mortes va entraîner des conséquences sur les moyens d'évacuations d'eau : les égouts risquent d'être bouchés en provoquant des dégâts et des inondations. Quelques riverains ont eux-mêmes ramassé des feuilles tombées près des bouches d'égout, craignant que cela ne bouchonne et ne cause des problèmes. Cet acte est un geste citoyen certes, mais ce n'est pas aux riverains d'effectuer ce travail. Or, les balayeurs de rues qui essaient de rendre nos rues propres sont dépassés parfois à cause des conditions et de la quantité du travail à effectuer.

Les branches poussent maintenant au-delà du trottoir. Comme exemple, il y a quelques semaines, un camion a carrément pris une branche qui est tombée sur le trottoir, une chance que personne ne s'y trouvait à ce moment-là. En outre, par ces temps pluvieux, les parapluies ou les capuchons des vestes risquent d'être accrochés par une de ces longues branches d'arbre. Enfin, ces longues branches jouent également dans le mangue de clarté de certaines habitations, d'où une plus grande consommation d'énergie. Quelques riverains m'ont fait remarquer que certains arbres sont plantés depuis plus de 40 ans, sont déjà morts ou dans un mauvais état. Avec le risque, en cas de mauvaise météo, d'accidents aux personnes par la chute de branches ou d'arbres déracinés. La plupart des arbres du quartier La Roue sont plantés dans les haies, entre le trottoir public et le propriétaire.et, jusqu'à il y a quelques années encore, c'est la Commune qui s'occupait des entretiens et élagages de ces arbres. Mes questions sont les suivantes : pouvez-vous nous dire à qui incombe la responsabilité de l'élagage de ces arbres dans les haies ? Comment se fait-il que depuis des années les arbres du quartier ne soient plus élaqués ni entretenus ? Avez-vous un planning à court terme pour ces travaux ? Avezvous un relevé de l'état des arbres morts ou à risques ? »

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante : Mijnheer de Schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord:

« Madame la Conseillère, merci pour ces questions. J'ai en effet eu vent de ce problème il y a quelques mois déjà. Certains citoyens propriétaires m'ont contacté pour savoir ce qu'il en était de la responsabilité d'entretien de ces arbres, situés dans les haies en bordure de parcelle. Ils ne sont donc ni entièrement dans leur parcelle, ni dans l'espace public. Dès lors, j'ai tenté de recueillir toutes les informations pour essayer de comprendre. Le résultat de ces recherches est qu'il semblerait qu'historiquement, toutes les maisons appartenaient au Foyer Anderlechtois, mais qu'au fur et à mesure du temps, certaines ont été achetées par des citoyens. A l'époque, c'était la Commune qui entretenait ces arbres lorsque ces maisons appartenaient au Foyer anderlechtois. Depuis que certaines maisons ont été vendues, il semble que la Commune ait dès lors arrêté de les entretenir. Mais, récemment, une décision Collège a été prise quant à l'entretien des arbres de La

Roue. Les équipes communales doivent à nouveau s'en charger.

Nous avons prévu que ces rues soient taillées cet hiver et nous devrions les commencer dans le courant du mois de janvier.

Ce travail de taille et d'élagage permettra aussi de se faire une idée précise des arbres morts et ceux présentant un risque. Ceux-ci seront sécurisés, en revanche, les arbres morts ne seront a priori par remplacés dans la haie. »

L. BELAFQUIH est ravie que l'entretien et l'élagage redémarreront bientôt.

La Commune a arrêté l'entretien il y a 3 ou 4 ans. La question était « comment cela se faitil que cet arrêt se soit fait sans aucune information vis-à-vis des riverains ? ». Il y a des quartiers qui sont toujours bien entretenus et d'autres pas. L. BELAFQUIH se demande toujours sur quels critères certains quartiers sont bien entretenus et d'autres négligés sans aucune information.